

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Le mardi 10 mars 2026 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 34.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame MARIE Christelle

Absents : Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2026, les membres présents approuvent à l'unanimité, ledit document.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

- décision n° 1/2026. Concerne la nécessité d'installer un garde-corps sur la rampe de la salle des fêtes d'Airan à l'entreprise SAEL Guelle Lechauve à Escoville d'un montant total de 2 360€ HT.

- décision n° 2/2026. Concerne l'achat d'une armoire pour le rangement de la vaisselle à la salle des fêtes de Conteville, à l'entreprise Amazon Business pour un montant de 770.57 € HT.

M. Martin informe le conseil du montant des indemnités des élus pour l'année 2025.

Indemnités des élus 2025			du 1er/01/2025 au 31/12/2025	
Nom	Qualité	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel	Montant brut période
MARTIN Patrice	Maire	51.6	2 121,03 €	25 452,36 €
GOULAY Martine	1 ^{ER} adjoint Maire déléguée de Fierville Bray	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
ROUSSEAUX Pierre	2 ^{ème} adjoint Maire délégué de Conteville	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
GIBEAU Hélène	3 ^{ème} adjoint Maire déléguée de Poussy-la-Campagne	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
SCHACHER Christophe	4 ^{ème} adjoint	19,8	813,88 €	9 766,56 €
JEANNE Marie-Pierre	5 ^{ème} adjoint Maire déléguée de Billy	25,5	1 048,18 €	12 578,16 €
LE FOLL Alain	6 ^{ème} adjoint	19.8	813,88 €	9 766,56 €
		Total	7 941,51 €	95 298,12 €
		total annuel	95 298,12 €	

Arrivée de Pierre ROUSSEAUX à 18h42,

Arrivée de Christophe SCHACHER à 18H45

M. MARTIN donne lecture des différents montants des dépenses et des recettes. Il détaille le montant des dépenses des travaux effectués en 2025 dans chaque commune déléguée :

- ✓ Airan : 106 539.85 €
- ✓ Billy : 23 746.16 €
- ✓ Conteville : 19 209.64 €
- ✓ Fierville : 112 760.95 €
- ✓ Poussy-la-Campagne : 300 531.04€

Arrivée de Marie-Agnès VILLAIN à 19h05

Fonctionnement

Recettes	1 378 888.76 €
Dépenses	1 428 253.03 €
Résultat de l'exercice 2025	- 49 364.27 €
Excédent reporté	740 806.10 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	691 441.83 €

Investissement

Recettes	275 799.04 €
Dépenses	294 735.23 €
Résultat de l'exercice 2025	-18 936.19 €
Déficit reporté	- 46 211.11 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	-65 147.30 €

Résultat de clôture global de l'exercice 2025 :	626 294.53 €
Restes à réaliser recettes :	82 373.40 €
Restes à réaliser dépenses :	318 787.36 €

M. BOHEME demande à quoi correspond l'allocation de fin de mandats. C'est une dépense obligatoire qui a pour objectif d'aider financièrement les élus qui, pour exercer leur fonction élective, ont interrompu leur activité professionnelle.

Approbation du CFU (compte financier unique)

Le CFU remplace le compte de gestion et le compte administratif, il y a donc un seul document à valider.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Valambray,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Valambray ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et quatre voix contre, M. Patrice MARTIN le maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Alain LE FOLL :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Valambray,

- DONNE pouvoir à M. Patrice MARTIN, le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat de l'exercice 2025 de Valambray

Il convient de voter l'affectation générale du résultat du budget de Valambray. La clôture de l'exercice de la commune de Valambray permet d'affecter les résultats comme suit :

- ✓ 301 561.26 € affectés au compte 1068 en recette d'investissement,
- ✓ 389 880.57 € affectés au compte 002 en fonctionnement recette,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité et 4 voix contre l'affectation du résultat.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux de 2025.

Pour mémoire les taux de 2025 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti	36.09 %
Taxe foncière non bâti	23.42 %
TH	10.52 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer au titre de 2026 les taux appliqués au titre de 2025.

Autorisation de virements de crédits et fixation du taux de fongibilité pour l'année 2025

Vu le passage à la comptabilité M57 au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle nomenclature comptable prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7.5% du montant de dépenses réelles de chacune des sections.

Vote du budget primitif 2026 du budget de la commune de Valambray

M. Patrice MARTIN, énonce les différents chapitres budgétaires qui font l'objet de précisions données dans l'intitulé des articles et le détail des sommes indiquées.

La section d'investissement s'équilibre à 900 103.66 € avec les opérations de compte de tiers.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 721 173.57 €.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, le conseil municipal vote à la majorité et 4 voix contre, le budget primitif 2026 de la commune.

M. MARTIN expose que les dépenses ont augmenté (frais d'énergie, combustible, charges du personnel avec une augmentation de 10% entre le 1^{er} janvier 2026 et le 1^{er} janvier 2028 des cotisations patronales de la CNRACL, et une progression du nombre d'élèves ce qui implique le recrutement de personnel encadrer les élèves à la cantine). Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

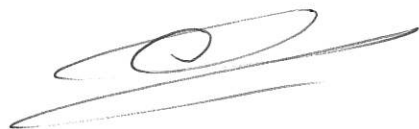
Questions diverses

Après avoir demandé si les conseillers avaient des questions diverses, M. Martin déclare la fin de la séance.

Fin de la séance à 19 h 41

La secrétaire de séance

Marie-Pierre JEANNE



Le Maire

P. MARTIN



Annexe n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 29 octobre 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant